

AFFAIRE N° 19. - Construction de :

- 6 classes maternelles avec réfectoire et logement à la Bretagne,
- 2 classes maternelles à la Montagne 16e Km (dans l'enceinte du groupe scolaire primaire)
- 4 classes maternelles avec réfectoire et logement à Montgaillard
- Approbation du programme établi
- Autorisation de solliciter une subvention du Ministère de l'Éducation Nationale
- Autorisation de prévoir un crédit de 1 % du coût de la construction au budget communal
- Prévision du financement des 4/10 des honoraires des architectes

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de me permettre d'engager la procédure administrative pour les trois projets cités en objet, inscrits respectivement sur la liste d'urgence 1977, la liste d'urgence 1978 et la liste supplémentaire 1978 des constructions scolaires traditionnelles du 1er degré, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir pour chacun d'eux :

- Approuver le programme établi,
- M<sup>s</sup> autoriser à solliciter une subvention
- M<sup>s</sup> autoriser à prévoir pour la décoration un crédit de 1 % du coût de la construction au budget communal,

- de m<sup>s</sup> autoriser d'ores et déjà à prévoir également le financement des 4/10 des honoraires des architectes désignés pour ces opérations.

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

x

x x